

Dijon. 21 Février 1896.

Mon cher ami,

Je suis tout couvert de confusion, à la pensée que j'ai de sous sur ma table de travail une lettre, datant de plus de trois semaines, et qui pourtant demandait quelque réponse. Il est vrai que, par négligence, j'attendais la visite annoncée par vous de M. Landot. Mais cette visite, je l'ai reçue il y a quelque dix jours, et je me souviens bien: et depuis lors, mon désir de vous en rendre compte s'est constamment heurté aux soucis de divers objets qui m'ont tenu en ces derniers temps. D'autre part, d'après ce que je croyais avoir retenu de votre passage ici au Nouvel an, j'avais une ombre d'espoir de vous voir à Larose au moins Dijon à l'occasion du congrès

du Laraval. Mais Deslandes, que j'ai vu de
son retour tout récemment de Paris,
me dit que vous avez employé vos laïcs
d'un autre côté, et que vous ne
viendrez pas en Bourgogne avant Pâques.
C'est bien mal à moi d'avoir fait tous
ces calculs pour diffier de vous écrire;
d'autant plus que vous me demandiez
des nouvelles de notre home. Malheureusement,
ces nouvelles ne pouvaient pas être
jusqu'ici, et ne peuvent même pas
encore être aujourd'hui aussi définitives
que j'y les voyais. Ma femme va bien
et s'est remise aussi le mieux possible
possible. Mais à notre grand regret, il lui
est impossible de nourrir elle-même
notre petit garçon. La tentative a
été faite aussi complète et persévérante
que possible. Après quelques jours d'illusion,
le résultat s'est montré carrément
et nettement négatif. L'allaitement
maternel s'est très vite réduit à zéro.

Je suis sûr que vous ne regrettez pas de ne pas venir à Paris. Je suis sûr que vous ne regrettez pas de ne pas venir à Paris. Je suis sûr que vous ne regrettez pas de ne pas venir à Paris.

Nous espérons encore maintenir un régime
de lait stérilisé qui nous eut permis
de conserver exclusivement à nous ce petit
être que Dieu nous a donné. Mais quoiqu'
jusqu'ici cela ait pu marcher à peu près
on nous dit qu'il serait peu sage de nous
en tenir à une alimentation complètement
artificielle. De sorte qu'après avoir
beaucoup hésité, nous devons nous résigner
à chercher une nourrice. La chose est
déjà décidée. Mais la chose n'est pas encore
arrêtée. Et c'est pourquoi je dis que
vous ne pouvez pas encore donner
une réponse définitive.
Et maintenant, il faut cependant
que j'écrive quelque chose de St. Landot. Au vrai,
j'ai peu de chose à en dire. J'avoue
que j'ai été senti à priori fort
peu de goût pour me proposer à
lui sa thèse; d'autant que j'ai la
perspective prochaine de deux besognes
de ce genre pour cette année. Et tant,

Mais la chose est tout à fait impossible. On ne peut pas demander à un professeur de faire une thèse pour lui-même. On ne peut pas demander à un professeur de faire une thèse pour lui-même. On ne peut pas demander à un professeur de faire une thèse pour lui-même.

je me sentais absolument incapable de rendre au candidat la service qu'il eût pu attendre de moi si je m'étais mis en avant moi-même pour m'occuper de sa thèse; alors que j'ai des idées tout à fait imprécises et provisoires sur ce sujet de la Responsabilité qu'il a choisie. Enfin, j'ai vu que notre doyen reste fidèle à ses idées de désigner les lectures de thèse un peu au hasard du tour de service, et, en tout cas à son gré. Finalement donc, j'ai engagé M. Ladot à demander à M. Bailly la désignation d'un professeur chargé à notre place de la mission de lui sa thèse. Mais je n'ai pas eu du tout l'intention de proposer, et n'ai pas pu parfaitement conscience que je ne saurais lui rendre de sérieux services.

Nous venons de proposer Cassia pour la chaire de droit civil vacante ici; j'espère que sa nomination va se faire d'ici deux semaines et que DeLandas sera nommé au même temps professeur adjoint, comme il le désire, et comme nous l'avons demandé aussi. C'est ce de même que par le passé pour nous, je dors si peu que je ne connais aucune nouvelle à vous apprendre, si ce n'est peut-être un acte d'indélicatesse de notre chef d'Académie, qui dans

21



Monsieur Raymond La Lalle,
Professeur agrégé à la Faculté de droit.

10 bis, rue du Pré-aux-Cloux,

Paris.

